

La prise en charge de la dyslexie en établissement scolaire

De l'enseignement primaire au secondaire...



Les élèves à besoins éducatifs particuliers : une obligation de prise en compte par l'école...

EN SITUATION DE HANDICAP

Elèves ayant une reconnaissance de handicap par la M.L.A
(Maison Loire Autonomie)

Scolarisation en établissement scolaire
(U.L.I.S)
ou
en Etablissement spécialisé

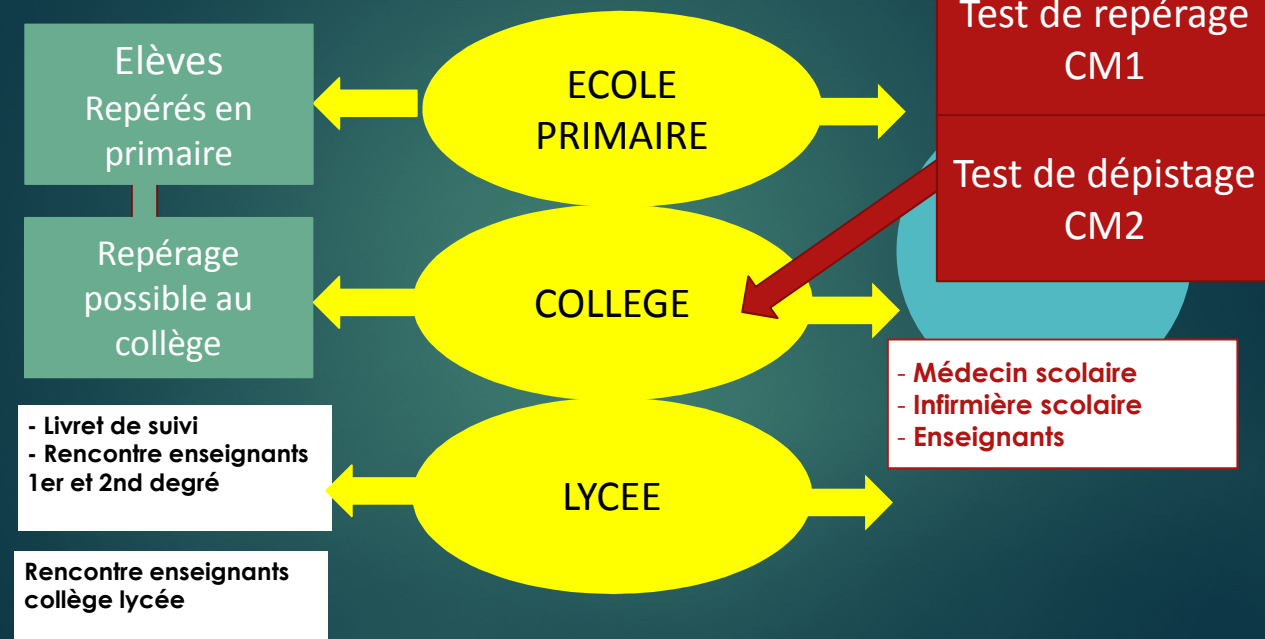
HORS CHAMP DU HANDICAP

Elèves relevant de l'enseignement adapté (SEGPA)
Elèves Allophones (nouvellement arrivés en France)
Elèves à haut potentiel
Elèves malades, accidentés et convalescents
Elèves connaissant des troubles spécifiques du langage écrit (TSLE)

La prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers dont fait partie l'élève dyslexique:

- ▶ Une notion de « scolarisation des E.A.B.E.P » récente dont les formes de prise compte par l'institution scolaire sont diverses et évolutives.
- ▶ Une contrainte à prendre en compte dans tous les établissements scolaires à travers une mobilisation des personnels en lien avec les familles.
- ▶ Une priorité du projet d'école ou d'établissement .

repérage des élèves « Dys »



Pour mieux prendre en charge les élèves « DYS »

Au collège

Le
dispositif
T.S.L.E

La
charte

Le Livret
de suivi



Une organisation sur l'année scolaire favorisant l'accompagnement des élèves :

Le
dispositif
T.S.L.E

- ▶ Travail préparatoire avant la rentrée .
- ▶ Pré-rentrée anticipée.
- ▶ Rencontre des familles de 6^{ème} par le médecin.
- ▶ rencontre des Professeurs Principaux ou équipes pédagogiques concernés par les 4 niveaux.
- ▶ Bilan mi-trimestre en équipe pédagogique
- ▶ Aide méthodologique personnalisée aux élèves
- ▶ Concertation infirmière/médecin/ enseignants en cours d'année.
- ▶ Bilan – enquête auprès des élèves en fin d'année scolaire.

La charte comme élément fédérateur et de référence pour la prise en compte de la dyslexie:

La charte

- ▶ Elaborée dans le cadre du conseil des maîtres ou du conseil pédagogique .
- ▶ Présentée en conseil d'école ou d'administration de l'établissement et connue de tous les enseignants.
- ▶ Adaptée en fonction des pratiques pédagogiques et du projet de prise en compte des élèves dyslexiques.

Quelques éléments d'une charte « DYS » :

La charte (suite)

- ▶ La répartition des élèves dans les classes.
- ▶ Les modalités d'accueil des élèves avant la rentrée.
- ▶ Les modalités d'information et d'échanges pour mieux connaître les élèves.
- ▶ Le fonctionnement en classe : organisation, rituels, fiches « outils »...
- ▶ Le travail donné à la maison: ENT, gestion du temps, adaptation des exigences...
- ▶ L'évaluation : présentation des devoirs, adaptation des évaluations et de la notation.
- ▶ Adaptation des épreuves(tiers temps et dictée aménagée)pour les épreuves de type brevet .

Outil de suivi de l'élève de l'école à la fin du collège :

Livret de suivi

- ▶ **Passage du P.A.I. (Projet d'accueil Individualisé) au Livret de Suivi de l'élève :**
- ▶ Le profil de l'élève est réalisé par le médecin scolaire et partagé avec l'équipe éducative et pédagogique.
- ▶ L'équipe pédagogique préconise les adaptations pédagogiques envisageables.
- ▶ La famille est destinataire d'une copie du document.
- ▶ Chaque enseignant doit appliquer les préconisations du Projet individuel.
- ▶ Le livret suit l'élève de l'école primaire à la 3^{ème} .

Prendre en compte la dyslexie, c'est possible « partout ! »

- ▶ Dans le cadre d'un projet global de prise en compte des élèves à besoins éducatifs particuliers.

La prise en charge différenciée favorise :

- ▶ la réflexion pour l'adaptation des enseignements aux besoins des élèves , par un travail concerté.
- ▶ La posture d 'accompagnement de l'enseignant en classe induit des conditions d'apprentissage profitables à tous.
- ▶ Les situations d'entraide des élèves .
- ▶ La confiance de l'élève et son bien-être .
- ▶ La progression scolaire dans les apprentissages et son autonomie.
- ▶ Une bonne lisibilité de l'action pédagogique pour les parents...